

Le 27 octobre 2025

PROCÈS-VERBAL de la huitième séance du conseil de la Municipalité régionale de comté des Collines-de-l'Outaouais, constituée par lettres patentes datées du 9 octobre 1991, tenue le 23 octobre 2025 à 19h00, au Centre administratif de la MRC, situé au 216, chemin Old Chelsea, dans la municipalité de Chelsea.

ÉTAIENT PRÉSENTS : monsieur David Gomes, maire de la municipalité de Cantley, monsieur Pierre Guénard, maire de la municipalité de Chelsea, monsieur Marc Louis-Seize, maire de la municipalité de l'Ange-Garden, monsieur Guillaume Lamoureux, maire de la municipalité de La Pêche, monsieur Roger Larose, maire de la municipalité de Pontiac, monsieur Jules Dagenais, maire de la municipalité de Val-des-Monts et formant quorum sous la présidence du préfet monsieur Marc Carrière, préfet de la MRC des Collines-de-l'Outaouais,

ÉTAIT ÉGALEMENT PRÉSENT : monsieur Benoît Gauthier, directeur général et greffier-trésorier.

25-10-248

Adoption de l'ordre du jour

**Il est PROPOSÉ par le MAIRE David Gomes
APPUYÉ par le MAIRE Roger Larose**

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour gouvernant cette séance du conseil soit adopté;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce conseil autorise, par la présente, le préfet, Marc Carrière et/ou le directeur général et greffier-trésorier, Benoît Gauthier, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

25-10-249

Adoption du procès-verbal de la séance régulière du conseil tenue le 18 septembre 2025

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Pierre Guénard
APPUYÉ par le MAIRE David Gomes**

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance régulière du conseil tenue le 18 septembre 2025 soit adopté, tel que présenté par le directeur général et greffier-trésorier;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce conseil autorise, par la présente, le préfet, Marc Carrière et/ou le directeur général et greffier-trésorier, Benoît Gauthier, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

25-10-250

Adoption de la Planification stratégique 2025-2030 de la MRC des Collines-de-l'Outaouais

ATTENDU QUE la précédente Planification stratégique de la MRC des Collines-de-l'Outaouais prend fin en 2025 et qu'un bilan de cette dernière a été réalisé; et qu'un exercice de révision a été entrepris;

ATTENDU QUE la MRC souhaitait revoir sa vision stratégique afin de s'assurer de la cohérence de ses actions pour le développement durable de son territoire et de ses communautés;

ATTENDU QU'un exercice de révision a été entrepris en février 2025;

ATTENDU QUE la MRC souhaite renforcer son excellence organisationnelle afin de dynamiser les synergies locales, protéger son territoire et développer durablement ses milieux de vie;

ATTENDU QUE la Planification stratégique 2025-2030 place la pérennité et l'accessibilité de la qualité de vie dans les Collines au cœur des actions à venir;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le PRÉFET Marc Carrière
APPUYÉ UNANIMEMENT**

ET RÉSOLU QUE ce conseil adopte, par la présente, la Planification stratégique 2025-2030 de la MRC des Collines-de-l'Outaouais;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce conseil autorise, par la présente, le préfet, Marc Carrière, et/ou le directeur général et greffier-trésorier, Benoît Gauthier, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

25-10-251

Adoption du plan d'action en immigration de la MRC des Collines-de-l'Outaouais

ATTENDU QUE la MRC des Collines-de-l'Outaouais désirait réaliser un portrait-diagnostic de son territoire afin de déterminer les enjeux en matière d'accueil, d'établissement durable et d'intégration des personnes immigrantes qui prenne en compte les spécificités de la MRC;

ATTENDU QUE suite à ce portrait, la MRC désirait élaborer un plan d'action, lequel reprend les principaux enjeux et constats mis en lumière par le diagnostic et propose des pistes d'action pour y répondre;

ATTENDU QUE le 19 septembre 2024, par voie de résolution 24-09-268, le conseil des maires a accepté le dépôt d'une demande de financement au Programme d'appui aux collectivités – Volet Démarche d'élaboration du plan d'action du ministère de l'Immigration, de la francisation et de l'intégration (MIFI);

ATTENDU QUE le plan d'action élaboré prévoit des mesures d'attraction, d'accueil, d'intégration et de rétention;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le PRÉFET Marc Carrière
APPUYÉ UNANIMEMENT**

ET RÉSOLU QUE ce conseil, par la présente, adopte le plan d'action en immigration de la MRC des Collines-de-l'Outaouais;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce conseil autorise, par la présente, le préfet, Marc Carrière, et/ou le directeur général et greffier-trésorier, Benoît Gauthier, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

25-10-252

Modification de l'annexe du règlement n°337-24 abrogeant le règlement n°263-18 et établissant une tarification applicable pour des biens, services, équipements et activités offertes par la MRC des Collines-de-l'Outaouais

ATTENDU QU'en vertu de l'article 3 du règlement n°337-24, abrogeant le règlement n°263-18 et établissant une tarification applicable pour des biens, services, équipements et activités offertes par la MRC des Collines-de-l'Outaouais, des modifications à l'Annexe des tarifications applicables peuvent être apportées par voie de résolution;

ATTENDU la nécessité de revoir certains tarifs énoncés dans l'Annexe, aux sections B – Cour municipale et C – Sécurité publique;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Roger Larose
APPUYÉ par le MAIRE Marc Louis-Seize**

ET RÉSOLU QUE ce conseil, par la présente, autorise les modifications de l'Annexe du règlement n°337-24 abrogeant le règlement n°263-18 et établissant une tarification applicable pour des biens, services, équipements et activités offertes par la MRC des Collines-de-l'Outaouais, aux sections B – Cour municipale et C – Sécurité publique, ci-après démontrées;

Section B – Cour municipale

Description	Tarif
Émission d'un avis de paiement provenant d'une autre cour municipale	20.00\$
Frais associés aux transactions bancaires effectuées sur le site Internet de la MRC, pour le paiement complet de contraventions par <i>Constant Express</i>	7.00 \$
Frais associés aux transactions bancaires effectuées sur le site Internet de la MRC, pour le paiement partiel de contraventions par <i>Constant Express</i>	3.25 \$
Service de Commissaire à l'assermentation (autre que dossier juridique)	5.00 \$
Copie certifiée conforme	5.00 \$/deux premières page, 3.00 \$ pour chacune des pages supplémentaires

Section C – Sécurité publique

Description	Tarif
Vérification des antécédents judiciaires dite de « Secteur vulnérable » pour un organisme lié par un protocole d'entente avec le SPMDC. Ce type de vérification est effectué auprès des personnes œuvrant auprès d'une clientèle vulnérable	Gratuit
Vérification des antécédents judiciaires dite de « Secteur vulnérable » pour un organisme qui n'est pas lié par un protocole d'entente avec le SPMDC. Ce type de vérification est effectué auprès des personnes œuvrant auprès d'une clientèle vulnérable	90.00 \$ par personne
Vérification des antécédents judiciaires effectuée par les corps de police du Québec pour les Centres de services scolaires et les établissements d'enseignement privé	Selon l'entente cadre entre le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et le ministère de la Sécurité publique
Vérification des antécédents judiciaires effectuée par les corps de police du Québec pour les conducteurs visés par le transport rémunéré de personnes par automobile	Selon l'article 8 du Règlement sur le transport rémunéré de personnes par automobile
Vérification des antécédents judiciaires ou vérification policière à des fins civiles	100.00 \$ par personne
Vérification sommaire des antécédents judiciaires afin de présenter une demande de réhabilitation (demande de pardon)	90.00 \$ par personne
Vérification sommaire des antécédents judiciaires à des fins d'emploi, par l'entreprise liée par protocole d'entente	90.00 \$ par personne
Service de prise d'empreintes digitales, notamment dans le cadre d'un processus pour une vérification ou une demande de suspension du casier judiciaire, pour une adoption ou pour l'immigration	90.00 \$ par personne
Demande d'émission de copies ou de duplicata d'une vérification des antécédents judiciaires	17.00 \$ par copies
Identification, aux fins d'immatriculation, d'un véhicule non immatriculé depuis plusieurs années et dont le certificat est égaré, d'un véhicule n'ayant jamais été immatriculé ou d'une remorque artisanale de plus de 900 kg	Citoyen : 300.00 \$
	Non-Résident : 350.00\$

***Frais non remboursables :**

Toute demande de vérifications effectuée en ligne est assujettie à des frais non remboursables de traitement et d'authentification de 9,95 \$ + taxes.

Autres services

Policier par heure	120.00 \$/l'heure
Véhicule de service (salaire policier à rajouter)	120.00 \$/l'heure
Véhicule de service sans policier	120.00 \$/l'heure
Véhicule tout terrain (VTT) ou motoneige (salaire policier à ajouter)	250.00 \$/l'heure
Bateau de l'escouade nautique (salaire policier à ajouter)	250.00 \$/l'heure
Bloc cellulaire	200\$/l'heure

Frais de divers services policiers-opérations, évènements privés ou autres

Description	Tarif
Nettoyage d'un immeuble lorsque les circonstances l'exigent	Coûts réels plus 15% de frais administratifs
Services d'un électricien, d'un serrurier, d'un plombier, d'un frigoriste lors de démantèlement d'une serre de production de marijuana ou autres situations	Coûts réels plus 15% de frais administratifs
Pour barricader un immeuble	Coûts réels plus 15% de frais administratifs

Frais pour fausse alarme ³

Alarme de type Vol à main armé (hold-up)	
Première alarme	400.00 \$
Deuxième alarme	561.00 \$
Troisième alarme et plus	806.00 \$
Alarme résidentielle	
Première alarme	Gratuit
Deuxième alarme	135.00 \$
Troisième alarme et plus	177.00 \$
Alarme commerciale	
Première alarme	177.00 \$
Deuxième alarme	266.00 \$
Troisième alarme et plus	353.00 \$

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce conseil autorise, par la présente, le préfet, Marc Carrière, et/ou le directeur général et greffier-trésorier, Benoît Gauthier, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

25-10-253

Comptes payés

**Il est PROPOSÉ par le MAIRE Jules Dagenais
APPUYÉ par le MAIRE Guillaume Lamoureux**

ET RÉSOLU QUE ce conseil entérine, par la présente, sur la recommandation du Comité d'administration générale, la liste de chèques émis, conservés en annexe au procès-verbal de la présente séance et totalisant la somme de 3 909 393.68 \$.

Je soussigné, certifie par la présente que la corporation dispose des crédits suffisants pour les fins des dépenses ci-haut approuvées.



Benoît Gauthier
Directeur général et greffier-trésorier

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce conseil autorise, par la présente, le préfet, Marc Carrière, et/ou le directeur général et greffier-trésorier, Benoît Gauthier, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

25-10-254

Dépôt et acceptation des états financiers de la MRC et du rapport de l'auditeur pour l'année 2024

ATTENDU QUE ce conseil a pris connaissance des recommandations de la firme Marcil Lavallée, S.E.N.C sur les outils et la méthode de gestion de la MRC;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE David Gomes
APPUYÉ par le MAIRE Pierre Guénard**

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte, par la présente, les états financiers déposés par le directeur général et greffier-trésorier ainsi que le rapport de l'auditeur pour l'année 2024 de la firme Marcil Lavallée, S.E.N.C;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce conseil autorise, par la présente, le préfet, Marc Carrière, et/ou le directeur général et greffier-trésorier, Benoît Gauthier, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

25-10-255

Ajout de gestionnaires autorisés au compte de cartes de crédit Desjardins

ATTENDU QUE la personne morale délègue aux personnes identifiées ci-après le pouvoir de contracter en vue de demander l'émission de cartes de crédit Desjardins (« les Cartes »), incluant leur renouvellement à l'échéance et leur remplacement si nécessaire, et ce, avec la ou les limites de crédit octroyées par la Fédération des caisses Desjardins du Québec (« la Fédération »);

ATTENDU QUE la personne morale est débitrice envers la Fédération des sommes avancées et de toutes autres dettes liées à l'utilisation des Cartes et de tout produit qui s'y rattache, incluant les sommes pouvant excéder la ou les limites de crédit applicables ainsi que des intérêts et des frais applicables;

ATTENDU QUE la personne morale s'engage à ce que les Cartes soient utilisées selon les modalités du contrat de crédit variable de la Fédération et est responsable de toutes dettes et obligations découlant du non-respect de ces modalités;

ATTENDU QUE les personnes identifiées ci-après sont autorisées à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à cette résolution, à demander toute modification à l'égard des Cartes émises, incluant toute majoration de la ou des limites de crédit, et qu'elles aient tous les droits et pouvoirs reliés à la gestion et à l'utilisation du compte relatif à ces Cartes;

ATTENTU QUE les personnes identifiées ci-après peuvent désigner à la Fédération des personnes responsables d'assurer la gestion du compte des Cartes, incluant notamment la désignation et la révocation des représentants de l'entreprise autorisés à obtenir une Carte, la répartition et la modification des limites de crédit autorisées des Cartes ainsi que l'ajout et le retrait d'option liées aux Cartes le cas échéant;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Roger Larose
APPUYÉ par le MAIRE Jules Dagenais**

ET RÉSOLU QUE ce conseil nomme, par la présente, les personnes suivantes pour gérer les demandes et la gestion du compte de cartes de crédit Desjardins :

- Diana Dumitru, directrice – services administratifs;
- Richard Thériault, directeur adjoint – services administratifs.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce conseil autorise, par la présente, le préfet, Marc Carrière, et/ou le directeur général et greffier-trésorier, Benoît Gauthier, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

25-10-257

Autorisation à procéder à un appel d'offres sur invitation en vue de retenir des services externes pour réaliser une identification plus détaillée des corridors écologiques, ainsi que pour élaborer un cadre normatif harmonisé, accompagné d'une cartographie interactive

ATTENDU QUE le conseil des maires de la MRC des Collines-de-l'Outaouais, par sa résolution n° 25-08-197, a conclu une entente de partenariat avec la communauté Kitigan Zibi Anishinabeg (KAZ) dans le cadre du projet Kidjimaninan, bénéficiant d'une aide financière du gouvernement fédéral;

ATTENDU QUE cette aide financière prévoit l'octroi d'une subvention de 82 500 \$ à chaque MRC partenaire afin de soutenir diverses activités contribuant aux objectifs du projet, notamment la collecte de données, la cartographie, la sensibilisation, la réalisation d'études d'experts et le soutien salarial pour des projets liés à la protection de la biodiversité;

ATTENDU QUE l'ensemble des municipalités du territoire ont été consultées afin d'identifier la meilleure façon d'utiliser cette subvention et qu'un projet d'identification des corridors écologiques à une échelle plus fine, assorti d'un cadre normatif harmonisé et d'une cartographie interactive, a fait consensus;

ATTENDU QUE ce projet a été présenté à la Commission du développement durable du territoire de la MRC des Collines-de-l'Outaouais, laquelle a émis une recommandation favorable à sa mise en œuvre;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Guillaume Lamoureux
APPUYÉ par le MAIRE Pierre Guénard**

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise, par la présente, le directeur général et greffier-trésorier à procéder à un appel d'offres sur invitation en vue de retenir des services externes pour réaliser une identification plus détaillée des corridors écologiques, ainsi que pour élaborer un cadre normatif harmonisé, accompagné d'une cartographie interactive;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce conseil accepte, par la présente, la grille de pondération suivante qui accompagnera la demande de soumission :

Critère de sélection	Pointage
Présentation du soumissionnaire	10
Compréhension du mandat	25
Méthodologie et plan de travail	25
Compétence et disponibilité du responsable du projet	20
Expérience des membres de l'équipe	20

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce conseil autorise, par la présente, le préfet, Marc Carrière, et/ou le directeur général et greffier-trésorier, Benoît Gauthier, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

25-10-257

Confirmation d'emploi de madame Diana Dumitru au poste de Directrice – Services administratifs et abolition du poste de Directrice – Ressources humaines

ATTENDU QU'un processus de planification stratégique a été entrepris durant l'année 2022, et qu'une analyse des besoins organisationnels a été effectuée dans les derniers mois;

ATTENDU QUE cette analyse a pointé l'importance d'effectuer des changements au sein de l'organisation afin de la rendre plus inclusive et participative, de favoriser la synergie entre les différents services, et de mieux répondre aux besoins des municipalités et des citoyens;

ATTENDU QUE suite à un exercice de révision de la structure organisationnelle entrepris en 2022, une nouvelle direction des Services administratifs a été créée afin de permettre une gestion plus efficiente de l'organisation;

ATTENDU QUE madame Monique Charron a été nommée au poste de Directrice – Services Administratifs par voie de résolution n° 23-06-199 :

ATTENDU QUE madame Diana Dumitru occupait le poste de Directrice par intérim – Services administratifs depuis juin 2023;

ATTENDU QUE le poste de Directeur(trice) – Services administratifs est désormais vacant;

ATTENDU QUE madame Diana Dumitru a démontré posséder les compétences requises à l'exercice des fonctions et qu'il y a lieu de procéder à sa confirmation d'emploi au poste de Directrice – Services administratifs;

ATTENDU QUE la réorganisation structurelle prévoyait de regrouper le service des Ressources humaines sous la direction des Services administratifs;

ATTENDU QU'II y a lieu de procéder à l'abolition du poste de Directrice – Ressources humaines, désormais vacant;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le PRÉFET Marc Carrière
APPUYÉ UNANIMEMENT**

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte, par la présente, l'abolition du poste de Directrice – Ressources humaines;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce conseil procède à la confirmation d'emploi de madame Diana Dumitru au poste de Directrice – Services administratifs;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce conseil autorise, par la présente, le préfet, Marc Carrière, et/ou le directeur général et greffier-trésorier, Benoît Gauthier, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

25-10-258

Création d'un poste de coordonnateur(trice) à l'environnement à durée déterminée de trois (3) ans – Direction du Développement durable

ATTENDU QUE, par la résolution n°23-04-097, la MRC des Collines-de-l'Outaouais a adopté son Plan révisé de gestion des matières résiduelles ;

ATTENDU QUE la MRC a déposé, en 2023, auprès du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), son Plan de mise en valeur du milieu hydrique et humide ;

ATTENDU QUE la MRC est en voie de finaliser son Plan climat ;

ATTENDU QUE la réalisation d'un écocentre régional est prévue pour 2026 ;

ATTENDU QUE la coordination des projets environnementaux et de gestion des matières résiduelles, incluant la compétence du libre écoulement des eaux et divers projets en partenariat, repose actuellement sur un seul poste ;

ATTENDU QUE ce conseil souhaite élaborer un Plan d'adaptation aux inondations et que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), par l'entremise de son bureau de projets, pourrait offrir un soutien financier à cet effet ;

ATTENDU les besoins organisationnels anticipés afin d'assurer une mise en œuvre efficace des projets en environnement et en développement durable ;

ATTENDU QUE la MRC bénéficie d'un financement dans le cadre du programme *Accélérer la transition climatique* pour l'élaboration et la mise en œuvre de son Plan climat, ainsi que pour son Plan de mise en valeur du milieu hydrique et humide financé par le MELCCFP ;

ATTENDU QUE la création d'un poste de coordonnateur(trice) à l'environnement au sein de la direction du Développement durable permettra une meilleure répartition des tâches entre la planification stratégique et les opérations, tout en augmentant la capacité d'intervention dans des projets structurants et des partenariats avec les municipalités et organismes régionaux ;

ATTENDU QU'une évaluation du poste a été réalisée et qu'il sera encadré par la convention collective des Travailleuses et travailleurs de la MRC des Collines-de-l'Outaouais ;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Pierre Guénard
APPUYÉ par le MAIRE David Gomes**

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise, par la présente, la création d'un poste de coordonnateur (trice) à l'environnement à durée déterminée de trois (3) ans au sein de la direction du développement durable;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce conseil autorise, par la présente, le préfet, Marc Carrière, et/ou le directeur général et greffier-trésorier, Benoît Gauthier, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

25-10-259

Demande d'aide financière au MAMH (Bureau de projet de la rivière des Outaouais Ouest) – Élaboration d'un plan d'adaptation du territoire face aux inondations

ATTENDU QU'à la suite des épisodes d'inondations survenues en 2017 et 2019, le gouvernement a procédé à la création des bureaux de projets dans plusieurs régions du Québec, dont celle de l'Outaouais (Bureau de projet de la rivière des Outaouais Ouest) afin d'accompagner les organisations municipales dans l'adaptation de leur territoire face aux inondations et la mobilité des cours d'eau;

ATTENDU QUE le Bureau de projet de la rivière des Outaouais Ouest (MAMH) entend soutenir et accompagner les MRC de la région désireuses de se doter d'un « Plan d'adaptation du territoire face aux inondations »;

ATTENDU QUE dans le cadre de la réalisation dudit plan, le MAMH offre aux MRC la possibilité de se prévaloir d'une aide financière pour la durée de cet exercice de planification, soit deux (2) ans;

ATTENDU QU'il importe que la MRC et ses municipalités composantes puissent prévoir des mesures et actions préventives de manière à réduire les impacts associés aux inondations notamment en regard de la protection des personnes et des biens;

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement et de développement (SAD) de la MRC est en cours de révision afin d'y intégrer les nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT), dont l'orientation 1 est *“Assurer la résilience des communautés par le renforcement de l'adaptation aux changements climatiques et l'accroissement de la sécurité des milieux de vie”*;

ATTENDU QUE le Conseil des maires de la MRC a procédé à l'adoption de la résolution n° 25-04-087 visant la création du comité ADAPT-Inondations dont le mandat consiste notamment à favoriser le déploiement de mesures d'adaptation du territoire face aux inondations;

ATTENDU QUE la Commission de développement durable du territoire de la MRC s'inscrit en accord avec la démarche de planification visant l'adaptation du territoire face aux inondations;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Pierre Guénard
APPUYÉ par le MAIRE Roger Larose**

ET RÉSOLU QUE ce conseil soumette, par la présente, une demande d'aide financière d'un montant maximal de 400 000 \$ au MAMH (Bureau de projet de la rivière des Outaouais Ouest), aux fins d'élaborer un plan d'adaptation du territoire de la MRC des Collines-de-l'Outaouais face aux inondations;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce conseil autorise, par la présente, le préfet, Marc Carrière, et/ou le directeur général et greffier-trésorier, Benoît Gauthier, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

25-10-260

Adoption du plan de développement triennal du transport adapté

ATTENDU la résolution n°25-09-233 autorisant une demande de financement 2025-2027 pour le Programme de subvention au transport adapté (PSTA);

ATTENDU QUE l'information confirmée dans ladite résolution fait l'objet d'un plan de développement du transport adapté détaillant toutes les obligations de la MRC des Collines-de-l'Outaouais en regard des modalités du programme de soutien au transport adapté (PSTA) du MTMD;

ATTENDU QUE la MRC doit indiquer ses intentions quant au réinvestissement des surplus dans le cadre du plan pour la période 2025-2027 dans ledit plan;

ATTENDU le plan préparé par la direction du développement durable responsable des services de transport de la MRC;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Guillaume Lamoureux
APPUYÉ par le MAIRE Pierre Guénard**

ET RÉSOLUTION QUE ce conseil, par la présente, adopte le Plan de développement triennal;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de transmettre ledit plan au MTMD comme accompagnement à la demande d'aide financière déposée à même la résolution n° 25-09-233;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce conseil autorise, par la présente, le préfet, Marc Carrière, et/ou le directeur général et greffier-trésorier, Benoît Gauthier, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

25-10-261

Fonds local d'investissement (FLI) / Fonds local de solidarité (FLS) – Adoption du rapport trimestriel au 30 septembre 2025

ATTENDU QU'en décembre 2015, les Fonds locaux de solidarité de la FTQ ont signé une entente avec la MRC des Collines-de-l'Outaouais pour la gestion du Fonds local de solidarité (FLS) ;

ATTENDU QUE la MRC doit produire un rapport trimestriel comme prévu à l'entente avec les Fonds locaux de solidarité de la FTQ ;

ATTENDU QUE le rapport d'activité trimestriel traduit avec fidélité les activités de la période couverte du 1^{er} juillet au 30 septembre 2025 ;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Jules Dagenais
APPUYÉ par le MAIRE Guillaume Lamoureux**

ET RÉSOLU QUE ce conseil adopte, par la présente, le rapport trimestriel au 30 septembre 2025 du Fonds local d'investissement (FLI) et du Fonds local de solidarité (FLS) tel que présenté ;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce conseil autorise, par la présente, le préfet, Marc Carrière, et/ou le directeur général et greffier-trésorier, Benoît Gauthier, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

25-10-262

Autorisation de procéder à la signature de la convention de subvention – Réseau accès PME pour le renforcement de l'accompagnement des entreprises

ATTENDU QUE la ministre déléguée à l'économie a annoncé le 22 avril 2025 le déploiement du Réseau accès PME ayant comme objectif de guider les entrepreneurs de partout au Québec à chacune des étapes de développement de leur entreprise;

ATTENDU QUE les membres du réseau, soit les services de développement économique des MRC ou des organismes délégataire, sont la porte d'entrée pour le soutien aux entrepreneurs;

ATTENDU QUE dans le cadre de ce réseau, les MRC obtiendront un financement correspondant au montant nécessaire pour le maintien d'au moins deux (2) ressources à temps plein embauchées depuis le lancement d'Accès entreprise Québec en 2020;

ATTENDU QUE le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE) a transmis à la MRC des Collines-de-l'Outaouais une convention ayant pour objet de préciser les modalités et les conditions de versement d'une subvention d'un montant maximal de 215 000 \$ de la ministre à la MRC des Collines-de-l'Outaouais pour la période du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026, pour le Réseau accès PME visant le renforcement de l'accompagnement des entrepreneurs;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Jules Dagenais
APPUYÉ par le MAIRE Roger Larose**

ET RÉSOLU QUE ce conseil confirme, par la présente, l'adhésion de la MRC des Collines de-l'Outaouais aux stipulations de la convention de subvention – Réseau accès PME pour le renforcement de l'accompagnement des entreprises avec le MEIE;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce conseil autorise, par la présente, le préfet, Marc Carrière, et/ou le directeur général et greffier-trésorier, Benoît Gauthier, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, la convention de subvention du Réseau Accès PME, ainsi que tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

25-10-263

**Fonds régions et ruralité (FRR) – Volet 2 – Excellence sportive Outaouais –
Projet « Gala 2025 de l'Excellence sportive Outaouais »**

ATTENDU QUE le Fonds régions et ruralité (FRR) - Volet 2 dispose d'une enveloppe destinée à soutenir la MRC dans la mise en place de projets structurants pour améliorer les milieux de vie ;

ATTENDU QUE le coût du projet s'élève à 45 300 \$ et que l'organisation dépose une demande pour un montant de 1 000 \$;

ATTENDU QUE le projet débutera le 20 octobre 2025 et prendra fin le 18 décembre 2025 ;

ATTENDU QUE le projet est en lien avec les priorités d'investissement de la MRC des Collines-de-l'Outaouais, telle que « Mobiliser et soutenir les communautés dans la réalisation de projets structurants visant l'amélioration de la qualité de vie de la population de la MRC des Collines-de-l'Outaouais » ;

ATTENDU ATTENDU QUE le Gala Excellence sportive Outaouais vise à mettre en valeur les personnes qui s'impliquent et se démarquent au niveau du sport de haut niveau ;

ATTENDU QUE le Centre Excellence sportive Outaouais a sollicité la MRC des Collines en date du 12 septembre dernier pour contribuer à la réalisation de ce gala à hauteur de 1000 \$, incluant une bourse « coup de cœur » d'un montant de 250 \$;

ATTENDU QUE la direction du Développement durable a recommandé à la commission du développement durable du territoire de répondre favorablement à la demande de l'organisme en intégrant une condition spécifique (au vu du statut « partenaire OR » de notre MRC) destinée à assurer une meilleure représentativité du sport de haut niveau présent sur notre territoire ;

ATTENDU QUE la commission du développement durable du territoire a émis une recommandation favorable en date du 1 octobre 2025 ;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Pierre Guénard
APPUYÉ par le MAIRE Guillaume Lamoureux**

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte, par la présente, l'octroi d'une contribution financière non remboursable de 1 000 \$, via le Fonds régions et ruralité – Volet 2 - à Excellence sportive Outaouais, pour la réalisation du projet « Gala 2025 de l'Excellence sportive Outaouais ».

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce conseil autorise, par la présente, le préfet, Marc Carrière, et/ou le directeur général et greffier-trésorier, Benoît Gauthier, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

25-10-264

Avis de conformité au schéma d'aménagement et de développement de troisième génération – Résolution n° 271-25 relative à un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) – Municipalité de Chelsea

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement et de développement de troisième génération de la MRC des Collines-de-l'Outaouais, portant le n° 273-19, est entré en vigueur le 6 février 2020 à la suite de son approbation par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

ATTENDU QUE conformément aux dispositions de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU), toute résolution visant un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) doit faire l'objet d'une approbation par la MRC eu égard aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement et aux dispositions du document complémentaire de la MRC;

ATTENDU QUE la municipalité de Chelsea a adopté la résolution n° 271-25 (PPCMOI) aux fins de permettre la mixité d'usage, les kiosques de vente et les événements communautaires et socioculturels sur la propriété du 141, chemin de la Montagne localisée dans la zone MUL-RU-1;

ATTENDU QUE la municipalité de Chelsea a transmis à ce conseil, aux fins d'approbation, la résolution n° 271-25 conformément aux dispositions de la LAU ;

ATTENDU QUE la direction du Développement durable a analysé la résolution en question et a conclu à la conformité de cette dernière aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement de troisième génération et aux dispositions du document complémentaire;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Pierre Guénard
APPUYÉ par le MAIRE Jules Dagenais**

ET RÉSOLU QUE ce conseil, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1) et après avoir examiné la résolution n° 271-25 (PPCMOI) de la municipalité de Chelsea, l'approuve et la déclare conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement de troisième génération et aux dispositions du document complémentaire.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce Conseil autorise, par la présente, le préfet, Marc Carrière, et/ou le directeur général et greffier-trésorier, Benoît Gauthier, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

25-10-265

Levée de la séance

Il est PROPOSÉ par le MAIRE Roger Larose
APPUYÉ par le MAIRE David Gomes

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée, l'ordre du jour étant épuisé.

Il est 19h15.



Marc Carrière
Préfet



Benoît Gauthier
Directeur général et greffier-trésorier